



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
23 novembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions concernant les pays les moins avancés

Rapport sur les ateliers régionaux de formation consacrés à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation en 2009-2010

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport contient un résumé des travaux des cinq ateliers régionaux de formation à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) organisés en 2009-2010 par le Groupe d'experts des pays les moins avancés en partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses organismes d'exécution. Ces ateliers ont eu lieu à Dar es-Salaam (Tanzanie) du 19 au 23 octobre 2009, à Bamako (Mali) du 8 au 12 février 2010, à Vientiane (République démocratique populaire lao) du 4 au 8 mai 2010, à Sao Tomé (Sao Tomé-et-Principe) du 4 au 8 septembre 2010 et à Apia (Samoa) du 3 au 6 novembre 2010. Leur but était de donner aux participants une formation concrète sur l'élaboration et la préparation de propositions relatives à la mise en œuvre de projets d'adaptation au titre de PANA et la soumission de ces propositions au FEM en vue d'un financement du Fonds pour les pays les moins avancés (PMA). Leur but était également de recenser les obstacles et les problèmes que doivent affronter les pays parties les moins avancés pour obtenir un financement de ce fonds. Les pays qui y ont participé ont été regroupés en fonction des langues qui y sont parlées et de ce qui les rapproche de manière à faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience et l'exploitation des synergies. On trouvera ici un résumé des principaux thèmes présentés à chacun de ces ateliers ainsi que des problèmes qui y ont été soulevés et demandent à être examinés par le FEM, ses organismes d'exécution et le Groupe d'experts des pays les moins avancés pour faciliter l'accès de ceux-ci aux Fonds pour les PMA et garantir ainsi le succès des PANA.

* Le présent document a été soumis après la date limite en raison du calendrier de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–8	4
A. Mandat.....	1–2	4
B. Objet de la note.....	3	4
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	4	4
D. Contexte général.....	5–8	4
II. Déroulement des travaux	9–21	5
A. Compte rendu détaillé de chaque atelier.....	9–17	5
B. Organisation des activités de formation dispensées dans le cadre de chaque atelier.....	18–21	7
III. Analyse des principales questions évoquées au cours de la formation	22–54	8
A. Préparation de programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation	22–23	8
B. Élaboration d’une stratégie de mise en œuvre	24–25	8
C. Préparation de projets en vue d’un financement du Fonds pour les pays les moins avancés	26–35	9
D. Intégrer les programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation aux plans nationaux de développement et aux plans d’adaptation à moyen et à long terme.....	36–37	10
E. Études de cas par pays.....	38	11
F. Visites d’études sur le terrain	39–50	11
G. Évaluation des ateliers par les participants.....	51–54	13
IV. Résumé des suggestions faites	55–81	14
A. Améliorer l’accès aux informations concernant la mise en œuvre de programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation	56	14
B. Améliorer l’accès aux informations utiles sur les organismes d’exécution du Fonds pour l’environnement mondial.....	57–58	15
C. Renforcer les capacités techniques des individus et des institutions	59–60	15
D. Mettre au point des outils de formation et de sensibilisation à utiliser au niveau national.....	61–62	15
E. Traitement en plusieurs langues des propositions de projets relevant du Fonds pour les pays les moins avancés.....	63–65	16
F. Conception de modèles génériques pour les projets à exécuter au titre de programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation	66–68	16
G. Assurer le renforcement des capacités, notamment pour l’application d’une approche programmatique à la mise en œuvre de programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	69–71	17

H.	Soutien pour la mise en évidence de la notion d'adaptation additionnelle et de la nécessité d'un cofinancement	72-75	17
I.	Améliorer la collecte et la distribution des ressources financières	76-77	18
J.	Fournir un soutien accru pour la démonstration, la promotion et l'application de techniques d'adaptation	78	18
K.	Multiplier les occasions de procéder à des échanges d'expériences et d'enseignements	79-81	19

I. Introduction

A. Mandat

1. Au titre des objectifs prioritaires de son programme de travail établi pour 2008-2010 et approuvé par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa vingt-neuvième session¹, le Groupe d'experts des PMA a prévu d'organiser, à l'intention des pays parties les moins avancés, des activités de formation à l'élaboration des stratégies à mettre en œuvre pour les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et à la préparation des propositions à soumettre au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue d'un soutien financier du Fonds pour les PMA. Dispensée en collaboration avec le FEM et ses organismes d'exécution, cette formation a eu pour cadre plusieurs ateliers organisés par région et selon les trois langues utilisées par les PMA parties, soit l'anglais, le français et le portugais.

2. À sa trente-deuxième session, le SBI a demandé au secrétariat d'établir, en prévision de sa trente-troisième session, un rapport sur les ateliers régionaux de formation mentionnés ci-dessus².

B. Objet de la note

3. Le présent document fournit des informations sur les ateliers mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus sur la base des exposés présentés et des discussions engagées. Il contient une description des travaux de chacun des ateliers (sect. II), une analyse des principales questions abordées (sect. III) et un résumé des suggestions faites par les participants (sect. IV).

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI souhaitera peut-être prendre note du présent rapport à sa trente-troisième session dans le cadre de son examen des conclusions du Groupe d'experts des PMA afin de formuler de nouvelles orientations sur les futurs programmes d'appui lorsqu'il étudiera la possibilité de proroger le mandat du Groupe d'experts.

D. Contexte général

5. Constitué par la Conférence des Parties (COP) à sa septième session, le Groupe d'experts des PMA a pour fonction de donner des avis au sujet de l'élaboration et de la stratégie de mise en œuvre des PANA³. Depuis sa création, en 2001, le Groupe d'experts a rempli quatre mandats, pour les périodes 2002-2003, 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2010. Il tient son mandat actuel d'une décision adoptée par la COP à sa treizième session⁴.

6. Pour soutenir le processus de préparation des PANA, le Groupe d'experts a organisé en 2002 à Dhaka (Bangladesh) un atelier mondial qui en a marqué le lancement puis en

¹ FCCC/SBI/2008/14, annexe I.

² FCCC/SBI/2010/10, par. 85.

³ Décision 29/CP.7.

⁴ Décision 8/CP.13.

2003 quatre ateliers régionaux de formation à ce travail de préparation. Sur ces 4 ateliers, 2 ont été conduits, en anglais et en français respectivement, à l'intention des PMA d'Afrique, 1 à l'intention des PMA d'Asie et 1 à l'intention des PMA du Pacifique. Le but était de doter les équipes en charge des PANA d'outils concrets pour la préparation de ces programmes selon les lignes directrices annotées du Groupe d'experts⁵ et de permettre des échanges de données d'expérience.

7. Plusieurs PMA parties ont indiqué avoir éprouvé des difficultés, une fois leurs PANA établis, à obtenir un financement du Fonds pour les PMA pour l'exécution de ces programmes. Ils ont donc demandé au Groupe d'experts d'assurer des activités de formation à l'élaboration de stratégies de mise en œuvre pour les PANA et notamment aux moyens d'obtenir un soutien financier du Fonds pour les PMA⁶. En réponse à cette demande, le Groupe d'experts a élaboré un module de formation et organisé cinq ateliers régionaux conçus pour aider les PMA à élaborer et à préparer des propositions de projets satisfaisant aux critères du Fonds pour les PMA et des stratégies aptes à renforcer la mise en œuvre des PANA. La formation dispensée reposait sur un guide indiquant pas à pas la marche à suivre pour la mise en œuvre des PANA⁷ (appelé ci-après le *Guide par étapes*) et les cinq ateliers ont été organisés en fonction des besoins des régions et de considérations d'ordre linguistique. Ils ont été conduits en collaboration étroite avec le FEM, ses organismes d'exécution et des centres régionaux et nationaux d'excellence dans chaque région.

8. À sa trente et unième session⁸, le SBI a invité le FEM à appuyer, au cas où les contributions volontaires provenant de sources bilatérales seraient insuffisantes, l'organisation des quatre ateliers prévus en 2010. Par ailleurs, des fonds ont été fournis par les Gouvernements australien, canadien, espagnol, irlandais et suisse. Le Gouvernement brésilien a fourni une aide en nature en assurant la traduction des documents en portugais pour l'atelier à l'intention des pays lusophones.

II. Déroulement des travaux

A. Compte rendu détaillé de chaque atelier

1. Atelier à l'intention des pays les moins avancés anglophones d'Afrique

9. Cet atelier s'est tenu du 19 au 23 octobre 2010 à Dar es-Salaam (Tanzanie), au bureau de la vice-présidence de la Division de l'environnement du Gouvernement tanzanien et avec le soutien d'un centre d'excellence régional, à savoir les services de protection et de gestion de l'environnement, basés à Dar es-Salaam. Le responsable des questions de logistique était M. Richard Muyungi.

10. La quasi-totalité des 13 PMA anglophones d'Afrique qui étaient représentés avaient envoyé chacun trois participants, venus d'horizons très divers, soit les Ministères des finances, de la planification, de l'agriculture et de l'eau et de l'environnement, mais aussi quelques organisations non gouvernementales (ONG). Les conseillers techniques étaient entre autres le Président du Groupe d'experts des PMA, M. Fred Onduri Machulu (Ouganda), un membre de ce groupe, M. Benjamin Karmoth (Libéria), des représentants du secrétariat, du secrétariat du FEM, du Programme des Nations Unies pour le

⁵ http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/annguide.pdf.

⁶ FCCC/SBI/2006/32, par. 41 à 52, et «enquêtes auprès des PMA parties».

⁷ http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009.pdf.

⁸ FCCC/SBI/2009/15, par. 57.

développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi qu'un consultant pour les questions de formation.

2. Atelier à l'intention des pays les moins avancés francophones

11. Accueilli par le Gouvernement malien, cet atelier s'est déroulé à Bamako (Mali) du 8 au 12 février 2010 sous les auspices de la Direction nationale de la météorologie. Le responsable des questions de logistique était M. Birama Diarra. Les participants, au nombre de 60, représentaient 15 PMA francophones. Ils étaient composés de hauts fonctionnaires gouvernementaux et de représentants d'ONG, dont de nombreux centres nationaux de coordination relevant de la Convention. Parmi les conseillers techniques figuraient le Vice-Président du Groupe d'experts, M. Ibila Djibril (Bénin), deux membres du Groupe soit M. Erwin Künzi (Autriche) et M. Pa Ousman Jarju (Gambie), des représentants du secrétariat, du secrétariat du FEM et du PNUD et un consultant pour la formation.

3. Atelier à l'intention des pays les moins avancés d'Asie

12. Cet atelier s'est déroulé du 4 au 8 mai 2010 à Vientiane (République démocratique populaire lao), où il était accueilli par le Ministère de l'environnement sous l'égide de l'office de l'eau et de l'environnement. Le responsable des questions de logistique était M. Syamphone Sengchandala.

13. Les participants, au nombre de 46, représentaient 10 PMA d'Asie et un PMA des Caraïbes (Haïti). Il s'agissait de fonctionnaires, de ministères ou de services ministériels chargés de l'agriculture, de la gestion des catastrophes, de l'environnement, des finances, de la planification et des forêts et des collectivités locales. Parmi eux se trouvaient également des représentants de plusieurs centres nationaux de coordination relevant de la Convention. Les conseillers techniques étaient notamment le Président du Groupe d'experts des PMA, deux de ses membres, M. Jan Verhagen (Pays-Bas) et M. Batu Uprety (Népal), des représentants du secrétariat, du secrétariat du FEM, du PNUD et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi qu'un consultant pour la formation.

4. Atelier à l'intention des pays les moins avancés lusophones

14. Cet atelier, qui a eu lieu du 4 au 8 septembre 2010 à Sao Tomé (Sao Tomé-et-Principe), était accueilli par le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe par l'entremise de la Direction générale de l'environnement. Le responsable des questions de logistique était M. Aderito Manuel Fernandes Santana. Les travaux ont été déclarés ouverts par S. E. M. Carlos Manuel Vila Nova, Ministre des travaux publics et des ressources naturelles.

15. Les participants, au nombre de 18, représentaient cinq PMA lusophones d'Afrique. C'étaient des fonctionnaires de ministères ou services ministériels chargés de la planification, de l'environnement et des affaires étrangères. Deux étaient également les responsables de centres nationaux de coordination relevant de la Convention. Parmi les conseillers techniques, figuraient le Vice-Président du Groupe d'experts, un membre du Groupe, M. Adérito Santana (Sao Tomé-et-Principe), des représentants du secrétariat, de la Banque mondiale au nom du secrétariat du FEM, et du PNUD, ainsi que des consultants pour la formation.

5. Atelier à l'intention des pays les moins avancés du Pacifique

16. Cet atelier, qui s'est tenu du 3 au 6 novembre 2010 à Apia (Samoa) était accueilli par le Gouvernement samoan sous les auspices du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement. La responsable des questions de logistique était M^{me} Anne Rasmussen.

Les travaux ont été déclarés ouverts par S. E. Tapuai Sepulona Tapuai, Ministre adjoint des ressources naturelles et de l'environnement.

17. Les participants, au nombre de 20, représentaient cinq PMA du Pacifique. Il s'agissait de fonctionnaires de ministères ou de services ministériels chargés de l'agriculture, de la pêche, de la santé, du tourisme, de la planification, de l'environnement et des affaires étrangères ainsi que d'un représentant d'ONG présentes au Samoa. Les conseillers techniques étaient entre autres le Président du Groupe d'experts, un membre du Groupe, M. Douglas Yee (Îles Salomon), le Président des PMA, M. Bruno Tseliso Sekoli (Lesotho); des représentants du secrétariat, du secrétariat du FEM, de la FAO et de l'administration australienne chargée des changements climatiques et de l'efficacité énergétique, ainsi qu'un consultant spécialiste de la formation.

B. Organisation des activités de formation dispensées dans le cadre de chaque atelier

18. Le principal outil de référence était le guide par étapes établi par le Groupe d'experts des pays les moins avancés en collaboration étroite avec le FEM et ses organismes d'exécution. Un ensemble d'outils de formation⁹ établis sur la base du guide par étapes a servi à orienter le déroulement des travaux au jour le jour. Les organismes d'exécution du FEM ont également soumis des exposés sur certains thèmes clefs (agriculture et sécurité alimentaire, zones côtières et écosystèmes marins; détection précoce et gestion des catastrophes) et de brefs extraits des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté des PANA et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été présentés à chaque atelier pour illustrer des études de cas faisant l'objet de séances de travaux pratiques. Enfin, à chaque atelier, les pays participants ont fait état de leur propre expérience de la préparation et de la mise en œuvre de PANA.

19. Chaque atelier a duré cinq jours¹⁰. Quatre journées ont été structurées de manière à permettre aux participants, au Groupe d'experts et aux conseillers techniques d'échanger des informations sur:

a) Les principes essentiels du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, des PANA, du Fonds pour les pays les moins avancés et du FEM et l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre d'un PANA (premier jour);

b) La formulation de propositions de projets sur la base des procédures et des lignes directrices du FEM, l'argumentation présentée pour l'exécution des activités de base, les coûts additionnels de l'adaptation et le cofinancement (deuxième jour);

c) Le passage à l'établissement de propositions de projets complètes et l'élaboration de stratégies de mise en œuvre de PANA pour chaque pays (troisième jour);

d) Les moyens d'élargir le champ d'application des mesures d'adaptation dans les PMA (quatrième jour).

20. À la fin de chaque journée, ont eu lieu des séances de travaux pratiques en petits groupes sur l'élaboration de stratégies de mise en œuvre et la formulation de projets de PANA dans le cadre du cycle de projets du FEM.

⁹ Outils de formation accessibles à l'adresse suivante: http://unfccc.int/files/cooperation_support/least_developed_countries_portal/ldc_expert_group/application/pdf/training_workshop_on_implementing_napa_training_materials_eng.pdf.

¹⁰ La visite d'étude prévue dans le cadre de l'atelier tenu dans le Pacifique a été abrégée pour tenir dans l'après-midi du quatrième jour.

21. Le cinquième jour a été consacré à un voyage d'étude devant permettre aux participants de s'entretenir avec des responsables locaux de leur expérience de la lutte contre les changements climatiques. À l'issue de ces visites, les participants ont pu échanger des idées sur les actions d'adaptation susceptibles d'être retenues pour les sites visités.

III. Analyse des principales questions évoquées au cours de la formation

A. Préparation de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

22. Pour l'organisation des ateliers, on a tenu compte du fait que le cycle d'exécution des PANA comporte différentes étapes et que certains PMA en sont encore à celle de l'élaboration. Les activités ont donc été conçues pour répondre, le cas échéant, aux besoins de ces pays. Ça a été fait pour l'Angola, la Guinée équatoriale, le Myanmar, le Népal et le Timor-Leste dans le cadre des ateliers tenus à l'intention des pays francophones, des pays d'Asie et des pays lusophones.

23. Les documents de référence avaient été extraits du document technique préparé par le Groupe d'experts sur le thème «préparation des PANA, mise en œuvre et transmission de projets et descriptifs de projets révisés»¹¹. Par ailleurs, les pays avaient à leur disposition des informations supplémentaires sur où trouver les ressources nécessaires à la préparation de leurs PANA, et notamment le rôle que peuvent jouer le Groupe d'experts, le FEM et ses organismes d'exécution et le secrétariat pour appuyer la préparation de PANA. Les pays avaient également à leur disposition un CD-ROM interactif intitulé «NAPA Source Kit» qui contient des instructions complètes et des outils de référence pour la préparation et la mise en œuvre de PANA¹². Enfin, le Groupe d'experts a demandé à ses membres d'aider chacun des pays qui doivent encore élaborer leurs PANA à préparer des études de cas indiquant à quel stade ils en sont, les obstacles rencontrés, les solutions possibles et les domaines pouvant se prêter à des interventions du Groupe d'experts et des partenaires de la préparation des PANA. Ces informations ont été utilisées pour éclairer les discussions lors des ateliers.

B. Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre

24. Lors des séances consacrées à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre, les participants ont été informés des deux grandes options possibles: a) solliciter un financement du FEM pour un projet unique en suivant les étapes du processus à engager pour soumettre une proposition; ou b) mettre au point une démarche intégrée, dite «programmatische», permettant de prendre en compte certains ou la totalité des besoins prioritaires recensés dans le PANA en passant par la planification et la justification des différentes étapes de la mise en œuvre pour accéder enfin à un financement du Fonds pour les PMA en vue d'une première phase d'exécution dans les limites des fonds disponibles pour chaque PMA.

25. La formation a consisté à passer en revue les avantages et les inconvénients de chacune de ces options, la conclusion étant que chaque pays devrait choisir la solution la

¹¹ http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_tp2009.pdf.

¹² Disponible au secrétariat de la Convention.

mieux adaptée à ses besoins immédiats. Il a été noté que la démarche programmatique était peut-être plus indiquée mais qu'elle exigerait beaucoup plus de fonds que ne peuvent actuellement en obtenir les PMA au titre du seul Fonds pour les PMA et aussi des efforts plus significatifs pour l'élaboration d'un programme.

C. Préparation de projets en vue d'un financement du Fonds pour les pays les moins avancés

1. Vue d'ensemble du cycle de projets du Fonds pour les pays les moins avancés

26. La formation dispensée dans le cadre des ateliers a porté sur les trois étapes du processus à engager pour obtenir des ressources financières du Fonds pour les pays les moins avancés, soit: l'établissement du formulaire de description de projet, l'obtention d'une subvention pour la formulation du projet et l'approbation du Directeur général du FEM. Les participants ont été informés que l'objet du formulaire de description de projet est de déterminer si le projet est généralement apte à bénéficier d'un financement du Fonds pour les PMA. Il s'agit d'une note thématique qui contient des informations sur les activités qu'il est prévu d'exécuter ainsi que sur les dispositions budgétaires et autres envisagées. La deuxième étape, qui consiste à solliciter une subvention pour la formulation du projet, correspond donc à une demande d'aide financière pour l'établissement d'une proposition de projet plus complète soumise à l'agrément du Directeur général du FEM. Cette dernière étape marque l'aboutissement de la formulation du projet, désormais prêt à être mis en œuvre. Les participants ont également été informés du calendrier à prévoir pour la soumission et le traitement des projets.

27. Les participants qui n'avaient aucune expérience de la préparation de projets en vue d'un financement par le Fonds pour les PMA ont apprécié ces explications, cependant que les autres y ont vu l'occasion de rafraîchir leurs connaissances et de demander des informations plus complètes en fonction de leurs propres expériences.

2. Préparation d'un schéma pour une proposition de projet

28. Lors de cette séance, les participants ont été informés des étapes essentielles de la préparation d'une proposition de projet solide, soit, entre autres, le choix d'un organisme d'exécution du FEM, le choix de priorités en fonction du PANA et la mise en place de partenariats et de systèmes de coordination. Par ailleurs, pour aider les participants à élaborer une stratégie de mise en œuvre, on leur a proposé un exposé interactif sur les deux démarches possibles: celle qui consiste à solliciter des fonds pour un projet unique et la démarche dite programmatique. Les avantages et les inconvénients de chacune d'elles ont été passés en revue, de même que les autres questions à prendre en considération pour définir une stratégie de mise en œuvre, par exemple l'ampleur des projets/du programme, la détermination des activités de base, le coût de l'adaptation et la nécessité (ou non) de mettre à jour et réviser le PANA.

29. Cette séance comportait aussi des travaux pratiques guidés, les participants étant répartis au hasard en petits groupes chargés de définir une stratégie de mise en œuvre pour une étude de cas donnée.

3. Remplir le formulaire de description du projet

30. Une séance a été consacrée à cette question, soit à une description des principaux éléments du formulaire, du processus d'approbation, de la collaboration avec les organismes concernés aux fins de l'établissement du formulaire et des différences entre les formulaires selon la stratégie de mise en œuvre retenue.

31. Cette séance a également comporté des travaux pratiques guidés au cours desquels les participants, répartis entre les mêmes groupes que pour la séance précédente, ont été invités à établir des schémas de projets pour les mêmes études de cas.

4. Solliciter une subvention pour la formation du projet et réunir toute la documentation requise

32. Cette étape, notamment son objet et sa portée, a été dûment décrite. Des questions importantes ont été évoquées, par exemple le recrutement de consultants et la gestion de leurs travaux, la planification des activités et les obstacles les plus couramment rencontrés. Les participants ont été informés des précisions à fournir pour l'ensemble complet de documents à soumettre à l'approbation du Directeur général du FEM, soit un schéma des résultats escomptés, un budget détaillé précisant la source des financements et les éléments bénéficiant d'un cofinancement, une justification du projet avec une argumentation supplémentaire sur les coûts, une description des processus de surveillance et d'évaluation et des plans de mise en œuvre.

33. Au cours de la dernière séance de travaux pratiques dirigés, les participants ont établi un schéma des résultats escomptés pour les études de cas qui leur avaient été assignées.

5. Le cofinancement appliqué à des projets bénéficiant d'une aide du Fonds pour les pays les moins avancés

34. La notion de cofinancement au titre du Fonds pour les pays les moins avancés a été présentée et examinée à chacun des cinq ateliers. On a expliqué ce qu'en attend le FEM et donné des exemples de projets ayant bénéficié d'un cofinancement.

35. À l'issue de ces séances consacrées à la préparation de projets en vue d'un financement au titre du Fonds pour les pays les moins avancés, les participants avaient acquis une idée assez précise des processus en cause. Ils ont pris acte des efforts fournis par le FEM pour simplifier la procédure d'approbation des projets. Sur la base de ces séances de formation et de leur propre expérience, les participants ont conclu que les retards observés dans la mise en œuvre de projets au titre de PANA étaient imputables non seulement aux procédures d'approbation appliquées par le FEM mais aussi au manque de connaissances des pays sur certaines questions, comme le cofinancement. Certains ont en outre relevé que les contacts entre les pays et les organismes d'exécution laissaient à désirer et que le peu d'intérêt manifesté par les pays expliquait peut-être aussi que les projets n'étaient pas approuvés à temps.

D. Intégrer les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation aux plans nationaux de développement et aux plans d'adaptation à moyen et à long terme

36. Cette séance a donné lieu à des discussions sur les mesures prises pour intensifier les actions d'adaptation ainsi que sur les moyens de relier les PANA aux plans nationaux. Elle a été, entre autres, l'occasion de dresser un tableau d'ensemble des synergies possibles entre les activités d'adaptation et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement, les synergies régionales et les possibilités de collaboration ainsi que d'autres éléments du programme de travail des PMA. Par ailleurs, les organismes du FEM qui étaient représentés ont dressé un tableau d'ensemble de leurs activités aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et des connexions susceptibles d'être établies avec les PANA.

37. Il est apparu au cours de la discussion que le recentrage des PANA et des plans d'adaptation dans le processus général de développement était indispensable à leur

intégration dans les plans et programmes nationaux. Les participants sont également convenus que cette façon de procéder était un moyen d'appuyer la mise en œuvre de PANA et de surmonter les obstacles liés au cofinancement, qui s'est avéré comme particulièrement difficile et long à mettre en place.

E. Études de cas par pays

38. Les pays ont été invités à présenter des exposés sur leur expérience de la préparation et de la mise en œuvre de PANA pour alimenter les discussions en cours de la formation. Ils ont été priés de préciser en particulier les critères en fonction desquels avait été déterminé l'ordre de priorité donné aux mesures d'adaptation immédiates et urgentes, comment ils avaient procédé pour élaborer une stratégie de mise en œuvre de leur PANA et les enseignements qu'ils avaient tirés de la préparation de leurs premiers projets soumis en vue d'un financement du Fonds pour les pays les moins avancés. Plusieurs pays ont fait part de leur expérience et communiqué des mises au point pour des projets en cours d'exécution. À la fin de la formation, les équipes nationales ont eu la possibilité de travailler ensemble pour élaborer/améliorer leurs stratégies de mise en œuvre d'un PANA et déterminer les mesures à prendre par la suite. À l'occasion de ces exposés, les pays ont formulé les remarques suivantes:

a) Malgré des connaissances et des capacités limitées sur les changements climatiques en général et l'adaptation en particulier au début du processus, la préparation des PANA s'est avérée relativement facile;

b) Ce travail de préparation a contribué à améliorer les connaissances et les capacités aux niveaux national et local et bénéficié du coup à d'autres processus, dont l'établissement des communications nationales, contribuant ainsi à sensibiliser davantage les décideurs à l'importance des changements climatiques;

c) Lors de la mise en œuvre des PANA, les pays ont éprouvé des difficultés à préparer des descriptifs de projets, les renseignements détaillés demandés étant difficiles à obtenir: la section sur la justification et les questions relatives au cofinancement se sont révélées particulièrement problématiques;

d) Il faudrait développer les capacités des PMA d'élaborer leurs propres projets mais aussi simplifier les procédures de manière à éviter de recourir à des consultants internationaux, à réduire les coûts et à renforcer le rôle des pays dans la préparation des projets et donc leur sentiment d'en être parties prenantes.

F. Visites d'études sur le terrain

1. Atelier à l'intention des pays anglophones d'Afrique

39. Les participants ont été emmenés en voyage d'études à Bagamoyo, qui est un site important du patrimoine culturel tanzanien à un peu plus de 70 km au nord de Dar es-Salaam et le site de l'un des projets du PANA de la Tanzanie, approuvé par le Conseil du FEM en octobre 2009. Cette visite leur a permis de constater à quel point cette zone ressent déjà les effets du changement climatique. Ils ont notamment pu observer l'inondation des sources d'eau traditionnelles entraînant une salinisation des puits peu profonds qui constituent dans cette région l'unique source d'approvisionnement en eau à usage domestique, l'érosion du littoral et ses effets sur les établissements humains et la dégradation de sites culturels importants, tels des bâtiments historiques et des cimetières.

2. Atelier à l'intention des pays francophones

40. Au Mali, les participants ont pu visiter une communauté de 44 villages où les fermiers utilisent des données agrométéorologiques pour planifier leurs activités. L'agriculture et l'élevage occupent une place importante dans l'économie du pays puisqu'ils représentent de 35 à 45 % du produit intérieur brut et près de 86 % des emplois¹³. Toutefois, le climat du Mali est caractérisé par une très forte variabilité des précipitations sur une même année, les années sans précipitations et de longues périodes de sécheresse étant récemment devenues plus fréquentes, ce qui a évidemment des effets négatifs sur les moyens de subsistance de la population¹⁴.

41. Dans le cadre d'une stratégie nationale mise en place pour réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et protéger l'environnement, les communautés rurales reçoivent des informations agrométéorologiques ainsi que des outils et des instruments qui les aident à planifier leurs activités agropastorales et donc à mieux s'adapter à l'évolution et à la variabilité du climat. Les femmes sont d'importantes bénéficiaires de ce programme.

42. Les participants ont pu s'entretenir avec les fermiers, de la façon dont ces derniers perçoivent les changements climatiques et leur influence sur leurs systèmes d'exploitation, des causes possibles de ces changements et de la responsabilité des populations locales, des mécanismes et stratégies mis en place pour faire face aux changements climatiques, de l'utilisation d'informations agrométéorologiques et des bénéfices qu'ils ont pu en retirer pour répondre à des défis d'un genre nouveau. Les fermiers ont également pu indiquer de quelles aides extérieures ils auraient besoin pour améliorer leurs moyens de subsistance.

43. Les fermiers ont déclaré avoir été très heureux d'avoir pu s'entretenir avec des experts régionaux et internationaux de la façon dont ils tentent de faire face aux changements climatiques et d'avoir pu faire part de leurs besoins. Pour leur part, les participants à l'atelier ont déclaré avoir été extrêmement motivés et ont reconnu que les deux projets soumis au FEM au titre du PANA du Mali, qui visent tous deux à faire face aux effets des changements climatiques dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, étaient justifiés.

3. Atelier à l'intention des pays d'Asie

44. Les participants ont visité le centre de recherche sur la riziculture et les cultures vivrières de Vientiane, dont le directeur a présenté un exposé sur le centre et ses principales activités. Il a indiqué qu'au Laos, les principales menaces d'ordre climatique sur les récoltes de riz et les cultures vivrières étaient la sécheresse et l'augmentation des températures. Aussi, le centre s'occupe-t-il de mettre au point des espèces de riz capables de résister à la sécheresse et/ou aux maladies liées à l'augmentation des températures.

45. Ainsi, le centre a pu stabiliser et améliorer les récoltes de riz, contribuant à atteindre les objectifs fixés au niveau national, soit garantir la sécurité des approvisionnements alimentaires pour tous les habitants, promouvoir la production de biens à exporter, stabiliser la pratique des cultures sur brûlis et éradiquer la culture du pavot, enfin, diversifier et moderniser l'agriculture. Tout en mettant l'accent sur ces succès, le Directeur du centre a souligné que l'acquisition des techniques les plus récentes de recherche-développement en matière de riziculture et d'autres cultures vivrières n'allait pas sans difficultés.

46. La discussion a fait apparaître à quel point les centres de ce type contribuent au développement de la capacité de résistance des collectivités et donc des pays en explorant

¹³ <http://unfccc.int/resource/docs/napa/mli01f.pdf>.

¹⁴ Voir la note 13 ci-dessus.

des variétés de cultures mieux adaptées à l'évolution du climat. Il a été noté qu'il faut compter au moins dix-huit ans pour obtenir un cultivar de riz et des délais analogues pour d'autres variétés de cultures. Les participants se sont déclarés très satisfaits de leur visite au centre dans lequel ils ont vu un modèle parfait que devraient imiter tous les PMA. Ils ont noté que la mise au point de variétés de cultures résistantes à la sécheresse était l'une des mesures d'adaptation les plus populaires et qu'ils avaient été très heureux d'avoir pu observer de plus près un centre de ce type et ce qu'il fait.

4. Atelier à l'intention des pays lusophones

47. Les participants à l'atelier tenu à Sao Tomé ont visité deux communautés recensées comme particulièrement vulnérables aux changements climatiques dans le PANA. La première, située dans une région où la savane gagne sur la forêt, est exposée à de grands incendies. Les trois principaux problèmes y sont l'accès à l'eau, une productivité agricole faible et une diminution de la productivité de la forêt. Ces problèmes font l'objet d'un projet du PANA qui bénéficie d'un financement du Fonds pour les pays les moins avancés. Ce projet, qui attend d'être agréé par le Directeur général du FEM, devrait débiter au début de 2011. La deuxième communauté, qui est une communauté côtière de pêcheurs, est menacée par de fortes tempêtes et une élévation du niveau des mers, qui s'accompagnent de phénomènes d'érosion et d'une diminution de la superficie des terres. Ces questions font l'objet d'un projet d'adaptation financé par le programme d'adaptation en Afrique Japon-PNUD. Ce projet, prévu pour être exécuté en 2011, consistera en une étude géomorphologique, en la mise en place de systèmes d'alerte précoce et en la mise au point d'autres mesures d'adaptation.

48. Dans les deux régions visitées, les participants ont pu s'entretenir avec les membres de la population locale qui leur ont fait part de leur perception des changements climatiques et de leur impact sur leur cadre de vie, de leurs inquiétudes quant à leur impact sur leurs moyens de subsistance et de ce qu'ils attendent de l'exécution des projets mentionnés.

5. Atelier à l'intention des pays du Pacifique

49. Au Samoa, les participants ont été emmenés sur la côte est de l'île d'Upolu pour observer comment un projet de restauration des zones côtières avait permis de sécuriser des zones côtières et portuaires par la construction de digues et de réduire les effets de plus en plus marqués de l'action des vagues. C'est l'envahissement progressif de la terre par la mer, depuis quelques années, qui a incité à entreprendre ce travail de restauration. Cet envahissement s'est traduit par l'inondation de terres habitées, où les fondations des bâtiments sont encore visibles mais désormais entièrement immergées. On a entrepris de construire des digues à l'aide des rochers présents sur place et de combler les creux érodés par les vagues. On a montré que la plantation de cocotiers renforçait les digues. Les populations locales ont fourni des matériaux disponibles sur place pour la construction des digues et aidé à planter des cocotiers pour les renforcer.

50. Au cours des discussions, les participants ont reconnu que la construction de digues permettait de protéger efficacement les populations locales contre les conséquences de l'élévation du niveau des mers.

G. Évaluation des ateliers par les participants

51. À la fin de chaque atelier, les participants ont été invités à remplir un formulaire d'évaluation. La plupart ont indiqué qu'ils avaient été très satisfaits de l'atelier, des outils de formation, de la documentation et du contenu des discussions.

52. Des contraintes d'ordre logistique indépendantes de la volonté des organisateurs ont cependant été signalées, par exemple des coupures de courant ou les problèmes posés par la traduction des documents à mesure du déroulement des travaux, d'où la nécessité de travailler simultanément en deux ou trois langues. Les réponses données sur le contenu des ateliers, par exemple sur les moyens de simplifier certains exercices, ont été prises en compte pour les ateliers suivants. Les efforts fournis par le Groupe d'experts pour obtenir des traductions en français et en portugais ont été fort appréciés et ont suscité une discussion animée sur d'autres documents disponibles dans certains pays par le biais d'autres initiatives. Les participants se sont engagés à en faire profiter leurs collègues d'autres pays grâce aux réseaux régionaux existants.

53. Les membres du Groupe d'experts présents aux ateliers ont pris acte du niveau élevé de motivation des participants et de la vivacité des débats. Ils ont également noté que chacun de ces ateliers avait été unique, avec une liste bien précise de priorités témoignant du degré d'implication des participants dans la mise en œuvre de PANA, du niveau de la coopération régionale et de la nature des interactions entre les équipes PANA et les organismes actifs dans chaque région. Les membres du Groupe d'experts ont jugé cette diversité particulièrement enrichissante. Par ailleurs, la tenue de ces ateliers à une échelle régionale a créé un climat de familiarité dans lequel les participants se sont sentis à l'aise pour se faire part de leurs expériences et de ce qu'ils avaient appris. Beaucoup d'entre eux ont exprimé le souhait d'avoir plus souvent de telles occasions lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets au titre de leurs PANA.

54. Grâce aux ateliers, les équipes les moins expérimentées ont accru leurs capacités de travailler plus efficacement auprès des organismes d'exécution, de superviser la préparation de propositions de projets au titre de PANA et de contribuer à leur mise en œuvre sur le terrain. Les équipes plus expérimentées ont pu améliorer leurs stratégies de mise en œuvre de PANA et leurs capacités en procédant avec leurs homologues à des échanges d'informations sur les enseignements tirés de leurs expériences et les pratiques les meilleures. Certaines ont profité de la tribune offerte par l'atelier et de la disponibilité des organismes d'exécution du FEM pour mettre au point des propositions de projets et les soumettre au FEM juste après l'atelier.

IV. Résumé des suggestions faites

55. Les participants aux différents ateliers ont formulé de nombreuses suggestions dont les plus importantes sont résumées ici dans le désordre.

A. Améliorer l'accès aux informations concernant la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

56. Les participants se sont déclarés satisfaits de l'agencement des différentes étapes de l'élaboration des projets et de leur exécution ainsi que de toutes les mesures évaluées par le FEM et ses organismes d'exécution. Les retards intervenus dans le traitement des projets et dans la mise au point d'autres arrangements nécessaires, comme les contrats régissant les transferts de fonds entre le FEM et l'organisme d'exécution ou entre ce dernier et le pays, ont cependant été perçus comme une source de frustration. Si certains agents peuvent être informés en temps réel de l'état d'avancement des projets, la plupart n'ont pas cette possibilité. Il a donc été proposé que le montant des fonds mis à la disposition d'un pays donné à un moment donné (qui dépend du total des ressources du Fonds pour les pays les moins avancés), l'état d'avancement du traitement réservé aux projets au sein du système du FEM et les autres mesures prises en vue de la mise en œuvre des projets fassent l'objet d'informations détaillées très largement accessibles aux niveaux national et sous-national et

aux partenaires concernés au niveau local, de sorte que l'Internet seul ne sera sans doute pas le moyen le plus indiqué pour en assurer la diffusion.

B. Améliorer l'accès aux informations utiles sur les organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial

57. À mesure que les pays exécutent des projets (parfois plusieurs) au titre de leurs PANA, le besoin d'information sur les avantages comparés des organismes d'exécution du FEM augmente, en particulier pour les pays qui auraient besoin d'une aide plus spécialisée pour leurs projets d'adaptation et où des organismes n'ayant encore jamais travaillé pour eux pourraient offrir de nombreux avantages. Il est parfois plus facile d'identifier des possibilités de cofinancement pour des projets relevant du Fonds pour les pays les moins avancés dans les cas où l'organisme du FEM exécute déjà un projet dans le secteur concerné, mais ce n'est pas une nécessité. Des informations sur les stratégies appliquées et prévues par les différents organismes d'exécution pour venir en aide aux pays aideraient ces derniers à se faire une idée des organismes les mieux à même de répondre à leurs besoins.

58. Les procédures particulières appliquées au traitement des propositions de projets et qui s'ajoutent aux conditions fixées par le FEM/Fonds pour les pays les moins avancés sont une autre source importante d'information sur les organismes d'exécution. Si elles ne risquent guère d'être prohibitives, les connaître à l'avance permettrait d'éviter des surprises désagréables quant aux délais prévus pour le traitement des propositions et aux renseignements supplémentaires éventuellement demandés. Dans certains cas, les organismes d'exécution fournissent des modèles indiquant ce qu'ils considèrent être les éléments essentiels d'un projet d'adaptation et dont les pays peuvent s'inspirer pour aligner leurs propositions sur le type d'aide que l'organisme d'exécution pourra leur apporter. Grâce aux ateliers, tous les organismes d'exécution du FEM ont pu présenter des descriptions succinctes et des dossiers sur leurs approches de l'adaptation et ces informations pourront être encore améliorées.

C. Renforcer les capacités techniques des individus et des institutions

59. Les participants ont souligné que l'adaptation aux changements climatiques nécessitait des interventions coordonnées entre les communautés et les structures d'appui concernées, faisant valoir que les collectivités locales ne peuvent à elles seules coordonner, exécuter et suivre des activités d'adaptation sans le soutien d'organisations et d'institutions efficaces et responsables. Il faudrait donc favoriser la mise en place d'arrangements institutionnels nationaux solides pour la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

60. Étant donné la nécessité d'exécuter d'urgence des activités d'adaptation dans les pays les moins avancés et notant qu'un laps de temps non négligeable s'est écoulé depuis la mise en place des PANA, les pays ont noté qu'il était urgent de renforcer le soutien technique nécessaire à la mise en œuvre des PANA sur la base des travaux réalisés par le Groupe d'experts des pays les moins avancés.

D. Mettre au point des outils de formation et de sensibilisation à utiliser au niveau national

61. Frappés par la qualité de la formation et des outils pédagogiques présentés au cours des ateliers, de nombreux pays ont exprimé le souhait de disposer d'outils du même type ou personnalisés pour former en plus grands nombres les partenaires associés à l'exécution de

projets au titre de PANA au niveau national. Un pays a par exemple souhaité bénéficier d'une aide du Groupe d'experts pour la mise au point d'un module de formation pouvant servir à sensibiliser les communautés, les maires et autres responsables et les administrateurs des différents ministères aux changements climatiques, ce qui contribuerait à développer la capacité de nombreux autres partenaires de concevoir et exécuter des actions d'adaptation.

62. Il a également été souligné qu'un tel module pouvait servir à former des formateurs, moyennant une aide supplémentaire aux nouveaux formateurs pour qu'ils puissent remplir ensuite correctement leurs fonctions au niveau national.

E. Traitement en plusieurs langues des propositions de projets relevant du Fonds pour les pays les moins avancés

63. Les participants à l'atelier organisé à l'intention des pays francophones ont fait observer que dans leurs pays, les fonctionnaires des administrations ne travaillaient qu'en français et n'avaient aucune connaissance pratique de l'anglais ce qui constitue un obstacle de taille lorsqu'il s'agit d'élaborer des propositions de projets pour le FEM dont les lignes directrices et les modèles sont en anglais seulement. Il est par exemple arrivé que des descriptifs de projets doivent être établis en français puis traduits en anglais pour être soumis au FEM.

64. Les participants ont donc proposé que le FEM autorise la présentation et le traitement en français des documents se rapportant aux projets à exécuter au titre de PANA ou, sinon, que les modèles et lignes directrices du FEM, y compris les exemples de cadres logiques et les modèles de documents, soient traduits en français.

65. Des questions du même ordre ont été posées lors de l'atelier à l'intention des pays lusophones. De plus, des participants non anglophones ont demandé à être formés en anglais aux méthodes de négociation et d'élaboration des projets afin de pouvoir participer plus utilement aux programmes mondiaux où seul l'anglais est utilisé.

F. Conception de modèles génériques pour les projets à exécuter au titre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

66. Les participants ont constaté qu'il n'existait pas de méthode uniforme pour élaborer les projets en fonction des priorités recensées dans les PANA et que souvent, les activités des projets suivaient la structure retenue par l'organisme d'exécution du FEM. La plupart du temps, les pays s'inspirent des lignes directrices et des structures proposées par les organismes du FEM pour déterminer les éléments de leurs projets. Il arrive même que des organismes d'exécution recommandent que les projets soient conçus selon un certain plan correspondant à leurs capacités techniques. Les participants se sont demandé si cette façon de faire était vraiment conforme à la conception première des PANA. Il faudrait en analyser les avantages et les inconvénients sachant que les projets doivent atteindre leurs buts initiaux et contribuer à réduire la vulnérabilité mais aussi que le soutien des organismes d'exécution doit être le plus efficace possible.

67. Pour que puissent être préservés le besoin d'actions de renforcement des capacités et de sensibilisation mais aussi la nécessité d'actions concrètes d'adaptation conçues pour remédier à des vulnérabilités spécifiques, les participants ont demandé que soient établis des modèles ou plans génériques correspondant à des objectifs donnés en matière d'adaptation mais susceptibles d'être ensuite personnalisés et adaptés aux conditions propres aux pays. Une autre solution pourrait être de choisir, parmi les projets bénéficiant d'un financement, des projets modèles et/ou des cadres logiques exemplaires. Par exemple,

les projets destinés à combattre les effets de la sécheresse pourraient être conçus selon une structure analogue incorporant au besoin les spécificités du pays considéré. Cette solution se situerait dans le prolongement de ce qui a déjà été fait dans le cadre de certains projets contre la sécheresse financés par le Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds pour les changements climatiques et de projets destinés à faire face aux conséquences des vidanges brutales de lacs glaciaires dans plusieurs pays d'Asie. Des modèles de ce type pourraient être établis pour chaque grand domaine thématique (agriculture, ressources en eau, détection précoce, etc.). Les PMA parties pourraient ensuite les adapter à leur situation propre et soumettre des projets au FEM, ce qui raccourcirait les délais à prévoir pour l'élaboration des propositions à soumettre à l'approbation du Directeur général du FEM de sorte que des mesures concrètes d'adaptation pourraient être appliquées sans délai.

68. Les participants ont par ailleurs noté que des modèles pourraient s'avérer encore plus nécessaires dans les cas où la stratégie de mise en œuvre du projet repose sur une approche programmatique ou sectorielle. On aurait ainsi la possibilité de recueillir des informations sur la façon dont sont conçues les mesures d'adaptation dans d'autres pays ou régions sans devoir réinventer chaque fois un nouveau plan.

G. Assurer le renforcement des capacités, notamment pour l'application d'une approche programmatique à la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

69. Des lacunes ont été relevées dans les domaines suivants: capacités humaines et institutionnelles pour la mise en œuvre d'actions d'adaptation dans les pays et parmi les organes d'exécution; accès aux outils requis pour évaluer la vulnérabilité et utilisation de ces instruments; et capacité de concevoir des projets d'adaptation.

70. À tous les ateliers, les participants ont indiqué qu'une aide supplémentaire du Groupe d'experts leur serait nécessaire pour exécuter leurs PANA et appliquer notamment une stratégie de mise en œuvre globale selon laquelle l'ensemble du PANA serait envisagé comme un programme coordonné. Ce programme pourrait ensuite être mis en œuvre par phases successives en fonction des fonds disponibles au titre du Fonds pour les PMA et d'autres sources, afin d'améliorer la coordination des projets et d'éviter les retards liés à l'élaboration de projets indépendants, depuis le stade du descriptif de projet, en passant par la demande de subvention, à celui de l'élaboration de l'ensemble des documents requis pour chaque projet bénéficiant d'un financement au titre du Fonds pour les PMA.

71. Les participants ont également suggéré que le Groupe d'experts étudie les méthodes de décaissement de fonds appliquées dans d'autres programmes de financement tels les programmes d'aide bilatérale, afin de déterminer s'il n'existe pas des formules plus efficaces susceptibles d'être appliquées aux projets et activités relevant des PANA.

H. Soutien pour la mise en évidence de la notion d'adaptation additionnelle et de la nécessité d'un cofinancement

72. La documentation fournie sur le cofinancement s'est révélée très efficace puisque les participants ont très vite compris ce que suppose le cofinancement de projets bénéficiant d'un soutien du Fonds pour les pays les moins avancés. Toutefois, comme la plupart avaient été appelés à préparer des projets de ce type, ils ont fait observer que les conditions à remplir pour apporter la preuve de la nécessité d'un cofinancement avaient été cause de malentendus et de retards. En effet, si la notion de cofinancement est considérée comme simple pour les projets relevant du Fonds pour les pays les moins avancés, elle n'est pas facile à expliquer aux ministères auxquels il faut beaucoup de temps pour en saisir la nature

et donc concevoir des activités et des programmes susceptibles de se prêter à un cofinancement. Il arrive même que certains ministères renoncent à élaborer des projets relevant du Fonds pour les PMA pour se concentrer sur d'autres types d'activités pour lesquelles il n'est pas nécessaire de fournir autant de justifications.

73. Les participants ont noté qu'il faudrait revoir l'efficacité et les avantages présumés du cofinancement qui, bien qu'essentiellement simple, entraîne des retards importants. Ils ont en effet indiqué que 50 % au moins des retards constatés dans l'élaboration des projets étaient dus au cofinancement.

74. Il a été également question de la distinction entre les projets d'adaptation additionnelle et les projets qui comportent des éléments autres que l'adaptation. Par exemple, les interventions destinées à réduire les risques de vidanges brutales de lacs glaciaires doivent être considérées comme de pures actions d'adaptation aux changements climatiques alors qu'un cofinancement est requis pour le projet exécuté dans ce but au Bhoutan. Il a été souligné que la perception que l'on a de l'adaptation par opposition aux autres activités en faveur du développement varie et n'est pas toujours facile à saisir. Un cas a été cité dans lequel il a fallu apporter la preuve de la nécessité d'un cofinancement alors qu'un projet d'adaptation purement additionnel était parfaitement justifié du point de vue du pays concerné. Il a également été indiqué qu'il serait nécessaire de préciser les niveaux de référence et l'additionnalité pour les projets relevant du Fonds pour les PMA, notamment à l'aide d'exemples tirés de projets exécutés au titre de PANA.

75. Le FEM a fait savoir que des instructions simplifiées pour la mise en évidence des notions d'additionnalité et de cofinancement étaient en préparation et seraient disponibles avant la fin de l'année. Les participants ont néanmoins fait part de leurs expériences dans ce domaine et, à la plupart des ateliers, c'est la question du cofinancement qui a suscité le plus de questions et les débats les plus vifs. Les participants ont déclaré à la fin des ateliers avoir une idée beaucoup plus précise du cofinancement.

I. Améliorer la collecte et la distribution des ressources financières

76. À cet égard, il a surtout été souligné que des ressources beaucoup plus importantes que les fonds actuellement disponibles au titre du Fonds pour les PMA seraient nécessaires. En effet, les indications de coûts figurant dans les PANA correspondent au minimum requis pour la mise en œuvre de toutes les activités désignées comme prioritaires et des ressources beaucoup plus considérables seront nécessaires pour les activités prioritaires d'adaptation prévues à moyen et à long terme.

77. La mise en œuvre des PANA exigerait donc que soient explorées des sources de financement autres que le Fonds pour les PMA. Les participants ont suggéré que, pour aider les pays, le Groupe d'experts recense et fournisse des informations utiles dans ce but, notamment sur les procédures et les lignes directrices à appliquer pour accéder à d'autres sources de financement. Des indications à ce sujet pourraient éventuellement être intégrées à la formation dispensée dans le cadre des ateliers.

J. Fournir un soutien accru pour la démonstration, la promotion et l'application de techniques d'adaptation

78. Les participants ont fait observer que les organismes associés à l'exécution de PANA (ministères, conseils locaux du développement, organismes associatifs, etc.) ne pourraient que bénéficier d'informations et d'outils appropriés sur la mise au point, l'application et le transfert de techniques d'adaptation viables sur le plan local. Il s'agirait entre autres de fournir les machines, équipements et structures nécessaires, de transmettre

des savoir-faire et des connaissances gestionnaires et d'assurer des activités d'éducation et de formation.

K. Multiplier les occasions de procéder à des échanges d'expériences et d'enseignements

79. Les actions d'adaptation étant par nature évolutives, il a été proposé que le renforcement des capacités assuré dans le cadre des ateliers soit maintenu comme un processus continu. Les ateliers devraient en particulier offrir aux pays d'une même région davantage d'occasions de se faire part du fruit de leurs expériences et d'échanger des informations sur les pratiques les meilleures.

80. Les participants à l'atelier organisé à l'intention des pays francophones se sont mobilisés pour constituer un réseau d'adaptation pour les PMA francophones. Un représentant du Bénin en a été élu le coordonnateur et a été chargé de veiller à sa mise en place en collaboration avec le Groupe d'experts. Le secrétariat a également été invité à aider à constituer ce réseau pour lequel ont ensuite été établis un site Web et un fichier d'adresses.

81. Il a également été proposé que le Groupe d'experts constitue, avec le soutien du secrétariat, une tribune interactive offrant aux pays la possibilité de présenter leurs projets exécutés dans le cadre de PANA et d'échanger, sur le portail consacré aux PANA¹⁵, des données d'expérience ainsi que des informations sur les pratiques les meilleures et les enseignements tirés.

¹⁵ www.unfccc.int/ldc.